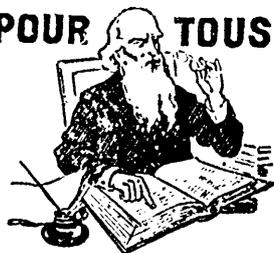


CONSEILS POUR TOUS



Il sera répondu gratuitement à toutes les demandes faites par nos lecteurs et lectrices sur tous sujets appartenant au domaine des sciences, des arts, de la médecine, du droit, etc... Pour certains, il n'y sera publié que les réponses.

Les personnes qui désireraient une réponse par lettre personnelle devront joindre à leur demande une somme de 25 cents pour frais de rédaction.

Nos correspondants devront choisir des initiales ou un pseudonyme convenable pour la réponse; ne demander qu'une seule chose à la fois et indiquer leurs noms et adresses véritables.

Toute la correspondance sera confidentielle et devra être adressée au docteur R. Villecruet, 914 rue St-Denis à Montréal

161 — DEMANDE — L.M. — Pourriez-vous m'indiquer le meilleur moyen de cirer la toile, sans trop en augmenter la pesanteur ?

REPONSE — Le procédé le plus simple consiste à faire dissoudre une once de cire dans dix onces d'essence de térébentine et d'étendre cette solution à l'aide d'un pinceau sur la toile que l'on veut cirer. On laisse sécher et on recommence l'opération jusqu'à ce qu'on ait obtenu l'épaisseur de cire désirée. On peut remplacer l'essence de térébentine, par de l'essence de pétrole, qui est aussi un bon dissolvant de la cire.

162.—DEMANDE.—Amateur de l'Instruction.— "Quel est l'article du Code Municipal qui dit: Un contribuable municipal ne doit pas être chargé de taxes plus qu'un autre, ou ne doit pas faire de travaux pour la corporation municipale plus qu'un autre contribuable ? Que vaut donc un règlement municipal qui oblige 'quelques propriétaires municipaux' d'entretenir un trottoir, et un chemin pour les voitures, tandis que quelques autres propriétaires municipaux n'entretiennent qu'un trottoir, d'autres que le chemin de voitures, et quelques autres propriétaires, qui n'ont aucun chemin à entretenir, ne paient et ne font rien, absolument rien, pour les voies publiques ?"

REPONSE. — Un règlement municipal qui n'est pas équitablement établi, en égalisant les charges communales, peut être annulé par voie d'appel au Conseil de Comté, ou la Cour de Circuit. Dans le cas que vous signalez, il y aurait lieu, au préalable, de porter une plainte sur ces injustices au conseil municipal, avant de suivre aucune procédure. Les taxes et les charges quelconques des zones municipales doivent être réparties d'une façon égale pour tous les contribuables. C'est une règle de droit général.

163. — DEMANDE. — Victor. — Enseignez-moi donc un bon remède pour faire disparaître la sueur des mains. Je suis incommodé par une sueur constante des mains qui me gêne pour mon travail.

REPONSE. — On guérit difficilement cette petite infirmité, mais on l'atténue en se frottant les mains avec un citron, ou en les plongeant dans l'eau légèrement allongée. L'eau de Cologne dans laquelle on ajoute 20 pour cent de son volume de teinture de belladone donne aussi d'excellents résultats.

164. — DEMANDE. — Abonnée. — Seriez-vous assez bon de m'indiquer un bon moyen

pour distinguer la soie des autres fils dans les étoffes ?

REPONSE. — Les fils de soie et de laine brûlent sur une flamme comme les cheveux, en émettant une odeur désagréable. Ils s'éteignent dès qu'on les retire de la flamme, en émettant à leur extrémité une masse carbonneuse. Les fils de lin et de coton brûlent sans interruption. La soie et la laine sont solubles après ébullition dans une solution de potasse; le lin et le coton et le chanvre sont insolubles. En décolorant goutte à goutte avec une solution de potasse une solution de rosaniline et en y trempant le tissu à examiner pendant 30 minutes, on peut conclure qu'il est en laine ou en soie s'il devient rouge, ou en coton s'il ne change pas de couleur.

165 — DEMANDE. — Gommeux — Je voudrais bien que vous nous indiquiez l'origine de l'habitude de sucer la gomme, comme cela se fait au Canada et aux États-Unis ?

REPONSE. — L'origine de l'habitude de sucer de la gomme vient des coupeurs des bois, les défricheurs des forêts d'épinettes du Maine, qui ont trouvé agréable de sucer la gomme à l'état naturel et se sont aperçus que c'était aussi un digestif très appréciable.

Graduellement la gomme fut de plus en plus en demande et il y a environ quarante-cinq ans que les petites tablettes de gomme firent leur apparition sur le marché. La popularité cependant ne vint pas de suite et le commerce ne fut guère un pactole dès le début. On eut alors l'idée de rouler la gomme dans du sucre. Cette innovation eut un grand succès auprès des enfants, mais cela n'était pas encore la gomme des grandes personnes. Le sucage de la gomme n'est réellement arrivé à une grande consommation et n'est devenu une industrie que depuis que les manufacturiers en ont fait un produit raffiné dans la composition duquel entrent toutes sortes d'essence au goût agréable et tentateur.

L'arbre produisant la matière première généralement employée pour la gomme à chiquer est le Tapota.

Au Canada, on utilise la gomme, ou résine d'épinette et aussi la paraffine pour cet usage.

166. — DEMANDE. — Réveur. — Toutes les fois que je ferme l'œil pour dormir soit dans mon lit durant la nuit, ou dans ma chaise durant le jour, je rêve continuellement sans cesse une minute, une seconde, et cela depuis un bon nombre d'années.

Avez donc l'obligeance de me dire par la voix de votre estimable "Journal pour Tous" à quoi attribuer cela et comment le guérir ?

REPONSE. — C'est une question de haute physiologie, celle relative aux rêves. Bien des psychologues ont discuté sur ce chapitre; bien peu sont d'accord. On peut dire que le rêve est le résultat d'un sommeil incomplet: Le sommeil peut être complet, absolu, et alors toutes les parties du cerveau sont en état de repos, mais le plus souvent, quelques régions du cerveau veillent partiellement au milieu du sommeil général, et il en résulte les rêves.

Il faut que vous sachiez pour la clarté de cette réponse, que chaque localisation des hémisphères cérébraux président à une fonction soit physique soit morale.

De même qu'à l'état de veille, des souvenirs des images naissent spontanément, une idée surgit tout à coup sans lien apparent avec l'occupation ou le genre de pensée présente de même pendant le sommeil, si l'état de repos n'a pas envahi tout le territoire cérébral, des images prennent naissance dans des parties à l'état de veille.

Un travail cérébral aussi incomplet et aussi désordonné ne peut laisser que peu de trace dans les organes mêmes où il s'est produit, aussi le souvenir des rêves est-il très fugace.

Pour empêcher les rêves de se produire, il faut tout d'abord se livrer à un travail physique suffisant pour fatiguer le corps, de façon que tout le cerveau puisse "s'endormir". Si malgré cela, l'esprit travaillait toujours, pendant le sommeil, on pourrait avoir recours aux sédatifs nerveux: bromures, camphre, douches froides, électricité, etc. Il est de toute nécessité de s'abstenir de café, de thé et d'alcool si on veut arriver à un résultat durable.